



Discrimination congé parental temps partiel

Par Lilototi

Bonjour a tous,

Je suis dans la même entreprise depuis 8 ans. Suite a une réorganisation interne, je me retrouve a faire le boulot de deux personnes alors même que je viens de reprendre a temps partiel suite à mon congé maternité.

La masse de travail est donc très conséquent.

J'ai des collègues qui ont le même périmètre de travail que moi et le même responsable hiérarchique. Ils sont a 100% avec 1 apprenti dédié pour faire le job. Moi temps partiels 80% et pas d'apprentis. Ils ont également une voiture de service que je n'ai pas ?

Jusque là je faisais le nécessaire pour faire le job mais je viens de recevoir un courrier de convocation pour un entretien préalable. Surement pour me reprocher une tache non finalisée ?

Est ce que je peux invoquer la discrimination ? Du fait de ne pas avoir les memes conditions de travail que mes collègues ?

Merci de vos réponses

Lill

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais si votre employeur veut vous licencier, il le fera .

Vous , vous pourrez contester avec des preuves (ce qui a mon avis ne sera pas aisé)

NB : Avoir un apprenti nécessite généralement plus de temps, de suivi, de le former ...
Par de là, votre argument ne tiendra pas .